



Association loi de 1901 déclarée à la préfecture de Nîmes sous le numéro 235, Le 12 juin 1986, Journal Officiel du 27 mars 1996.

Référencée à la préfecture de Nîmes sous le numéro 302006235

Numéro de Siret : 44170485500028

N° de club FFJDA : SE 16 30 09 10

ST VICTOR

LA PRISE EN CHARGE COMMENCERA **LE MARDI 22 SEPTEMBRE 2026**

Décharge de responsabilité et autorisation de prise en charge.

Je soussigné, M. et/ou Mme, représentant légal de l'enfant :

Nom : Prénom :

CLASSE : MAITRESSE, MAITRE :

- Autorise un représentant du club de judo St Victorain ou Laurent PAUL, l'enseignant, à venir prendre en charge mon enfant à la sortie de l'école de St-Victor-la-Coste à partir de 16h30.

Le déplacement se fera à pied et aura lieu expressément entre la garderie, l'école et le dojo situé à l'intérieur du gymnase du village.

Par ailleurs je m'engage à venir récupérer mon enfant directement à la garderie, L'école si celui ci est malade ou n'a pas ses affaires pour pratiquer le judo.

- Décharge de toutes responsabilités et renonce à toutes poursuites pour négligences ou non prise en charge de l'enfant, le club de judo et ses représentants légaux durant l'année sportive 2026/2027.

- Je confirme que mon enfant est suffisamment autonome pour se déshabiller seul, enfiler son kimono, ranger ses affaires et prendre son goûter seul, dans un temps adapté au déroulement de l'activité.

Signature :

Date :

Ps : Un exemplaire à fournir à l'école de St Victor la Coste
et un exemplaire à fournir à Laurent PAUL